

Décision

Générale

colonial

Décision n° 448-218-1914 Mutation.

n° 448-218-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

19 décembre 1914

Numéro JO

n° 218 du 31/12/1914

Date du numéro

31 décembre 1914

TEXTE INTÉGRAL

le garde de lère classe Daolé Roblé a été remis soldat de 2me classe à compter du 26 Décembre 1914, les gardes de ?me classe: Daoleh Roblé mle 263 et Abdi Mohamed mle 653, ont été licenciés pour inconduite à compter du 26 Décembre 1914.